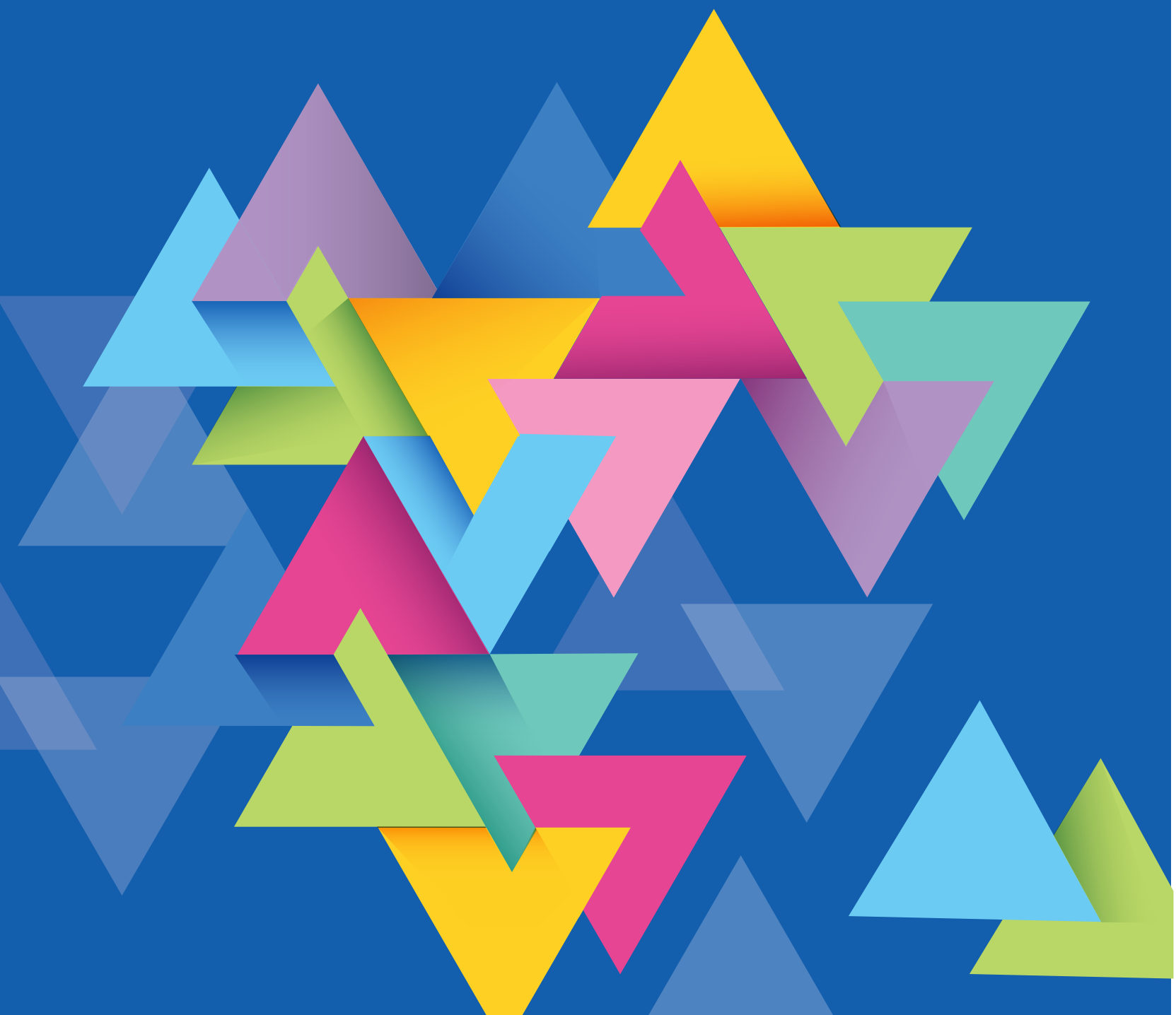


# Migrations et intégration : pour des politiques tournées vers l'avenir

Réunion ministérielle sur les migrations et l'intégration  
17 janvier 2020, Paris

**Conclusions politiques de la ministérielle et Orientations pour les  
futurs travaux de l'OCDE sur les migrations et l'intégration**



# Conclusions politiques de la ministérielle

1. Nous, les Ministres et Représentants des pays de l'OCDE chargés des politiques relatives aux migrations et à l'intégration, ainsi que l'Union européenne et nos homologues de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la République populaire de Chine, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Indonésie et de la Roumanie, nous sommes réunis à Paris le 17 janvier 2020, sous la présidence de la Suisse, représentée par la Conseillère fédérale Mme Karin Keller-Sutter, Chef du Département fédéral de justice et police. La vice-présidence a été assurée par le ministre chilien des affaires étrangères, M. Teodoro Ribera, et le ministre espagnol de l'Inclusion, de la Sécurité Sociale et des Migrations, M. José Luis Escrivá.
2. Un Forum à haut niveau a précédé la Réunion ministérielle. Le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, l'Organisation internationale du travail (OIT), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le *Business at OECD* (BIAC) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) ont participé au Forum à haut niveau et à la Réunion ministérielle. D'autres représentants d'organisations de la société civile et d'autorités infranationales ont également participé au Forum à haut niveau. Nous nous félicitons de la collaboration de l'OCDE avec d'autres organisations internationales et acteurs non étatiques, selon le cas, dans le but de mieux comprendre comment élaborer des politiques efficaces et globales en matière de migrations et d'intégration.
3. Les migrations et l'intégration figurent aujourd'hui parmi les questions les plus complexes et les plus sensibles du débat public. La part des immigrés dans la population mondiale est passée de 2.8 % à 3.5 % entre 2000 et 2019. Aujourd'hui, 12 % de la population de l'OCDE est née à l'étranger et plus de 5 millions de personnes immigrer de façon permanente et par des canaux officiels dans nos pays chaque année. Dans le même temps, un nombre analogue de personnes migrent chaque année de façon temporaire dans les pays de l'OCDE pour étudier ou travailler. Les raisons de ces migrations sont variées, complexes et parfois mêlées (par exemple, environnementales, politiques, sociales et économiques).
4. Soulignant que les principaux leviers d'action se trouvent entre les mains des États nationaux, et parfois des autorités infranationales, et que, dans l'Union européenne, certains domaines liés aux migrations relèvent d'une compétence partagée, nous nous sommes réunis pour examiner comment les gouvernements définissent et mettent en œuvre des politiques migratoires et d'intégration en faveur de la prospérité, de la croissance et de la cohésion sociale. Nous avons pris note de certains des défis et opportunités auxquels sont confrontés les pays, les sociétés, les citoyens, les économies et les immigrés eux-mêmes.
5. L'un de ces défis consiste à élaborer ou à préserver une approche globale et équilibrée des migrations. Il s'agit notamment de veiller à la gestion efficace des frontières et de la protection internationale, de lutter contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants et de mettre en place des voies officielles conformes aux lois, réglementations et priorités des pays, y compris de tenir compte des besoins des marchés du travail et d'assurer des politiques de retour et de réinsertion efficaces. Une telle approche suppose également de prendre des mesures visant à remédier aux causes profondes des déplacements forcés et à favoriser la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination. Nous encourageons l'implication des pays dans la gestion des migrations, des retours et de l'intégration.
6. L'intégration réussie sur les marchés du travail et dans les sociétés d'accueil, y compris par le biais de la formation linguistique, est une condition pour obtenir d'éventuelles retombées positives de la migration. Des approches à l'échelle de l'ensemble de la société, qui coordonnent et mobilisent les différents niveaux d'administration, les partenaires sociaux, le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile peuvent aider. Il importe de mettre en œuvre des politiques migratoires et d'intégration efficaces, tant pour les hommes que pour les femmes, afin de parachever les structures reconnues internationalement.
7. Le dialogue et la coopération à l'échelle internationale contribuent à l'élaboration de politiques tournées vers l'avenir dans le domaine des migrations et de l'intégration. Nous aspirons à tirer parti des bonnes pratiques, à tous les niveaux de l'action publique, et à poursuivre nos échanges fructueux. Nous reconnaissons l'importance d'un dialogue fondé sur des données probantes pour la formulation et la mise en œuvre des politiques relatives aux migrations et à l'intégration. Nous saluons les travaux de l'OCDE, qui fournissent des statistiques fiables et actualisées sur les migrations et l'intégration. Nous notons également avec satisfaction le Forum international sur les statistiques des migrations, organisé conjointement par l'OCDE, l'OIM et l'ONU-DAES, et le prochain Forum mondial de l'ONU sur les données, qui se propose de promouvoir l'amélioration et l'utilisation de statistiques comparables sur les migrations. De même, nous saluons les travaux de l'OCDE visant à faciliter le partage des bonnes pratiques, également par le biais de son réseau NETCOM.
8. Nous convenons que l'OCDE, grâce à de solides capacités en matière de collecte, d'analyse et de communication des données, joue un rôle essentiel en éclairant la formulation et la mise en œuvre de politiques conformes aux législations nationales dans le domaine des migrations. Dans le prolongement de cette déclaration, nous formulons des recommandations d'orientation générale pour les futurs programmes de travail de l'OCDE, qui, nous en sommes certains, fourniront des informations qui nous seront très utiles pour élaborer des politiques migratoires et d'intégration tournées vers l'avenir.



## Annexe: Orientations pour les futurs travaux de l'OCDE sur les migrations et l'intégration

1. Nous, les ministres des pays de l'OCDE chargés des politiques migratoires et d'intégration, invitons le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales (ELSAC) de l'OCDE et son Groupe de travail sur les migrations à suivre et évaluer les nouvelles tendances migratoires et à fournir, sur la base de données factuelles, des analyses, informations et outils sur les retombées des migrations sur les plans économique, social et du marché du travail. Sous réserve des ressources disponibles et conformément aux procédures ordinaires de l'OCDE en matière de budget et d'approbation, cette démarche supposerait :
  - de consolider le système d'observation permanente des migrations afin d'améliorer l'information sur les flux et les politiques et de dégager les nouvelles tendances et les nouveaux défis migratoires ainsi que leurs effets potentiels ;
  - de fournir une analyse des retombées des migrations pour la main-d'œuvre et la société nationales, sur les plans économique, social et du marché du travail, tant au niveau national que régional et local, en tenant compte des facteurs contextuels et historiques afin de tirer des enseignements pour l'élaboration de meilleures politiques à l'avenir ;
  - d'analyser l'ensemble du processus migratoire, notamment les facteurs déterminants et les intentions, les préparatifs et la mise en œuvre, ainsi que le séjour de longue durée, le retour et la réinsertion, y compris pour les flux d'émigration à partir des pays de l'OCDE ; d'étudier les effets à long terme sur l'économie, les marchés du travail et la société des pays d'origine et sur le développement international ;
  - de promouvoir l'échange de bonnes pratiques en matière de communication sur les migrations et l'intégration entre les pays, mais aussi entre les échelons infranationaux de l'administration et avec les principales parties prenantes ;
  - d'améliorer le champ d'observation ainsi que l'analyse des tendances et politiques migratoires pertinentes et de leur impact sur le marché du travail dans les pays du G20 ou d'autres régions concernées.
2. Dans les pays de l'OCDE, le rythme, les modalités et l'ampleur de l'intégration des immigrés et de leurs enfants dans la société varie. Ces différences peuvent nécessiter de revoir et d'adapter les politiques à l'appui de leur intégration. Reconnaisant que l'intégration des hommes et des femmes revêt en outre de multiples dimensions, nous invitons le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE et son Groupe de travail sur les migrations à formuler des recommandations pertinentes et factuelles sur l'intégration des immigrés, sous réserve des ressources disponibles et conformément aux procédures ordinaires de l'OCDE en matière de budget et d'approbation, pour :
  - promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'intégration des personnes autorisées à séjourner dans le pays et de ses multiples dimensions, notamment l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, en tenant compte de l'impact local et des besoins du marché du travail à long terme et à court terme. Évaluer les expériences en matière de (ré)insertion des émigrés sur le marché du travail de leur pays à leur retour. Évaluer les aspects non économiques de l'intégration, y compris l'intégration sociale et les facteurs de réussite des parcours d'intégration ;
  - recenser, en collaboration avec d'autres comités compétents de l'OCDE, les principes généraux de bonnes pratiques en matière de politique d'intégration et les approches flexibles que les décideurs devraient prendre en considération, en tenant compte de leurs propres contextes et priorités nationales ;
  - renforcer le dialogue avec un large éventail de parties prenantes clés, notamment le secteur privé et les syndicats, la société civile, les milieux universitaires et les autorités locales, afin de mener des échanges sur les questions d'intégration en se fondant sur des éléments probants ;
  - promouvoir les bonnes pratiques visant à renforcer la coordination et la cohérence des politiques d'immigration et d'intégration.
3. La gestion des migrations connaît de profondes mutations. Les nouvelles technologies, par exemple, peuvent modifier la façon dont les services publics et la surveillance sont gérés et assurés. De même, l'évolution des besoins de compétences peut nécessiter d'adapter les outils de gestion des migrations pour faciliter la mise en adéquation de l'offre et de la demande. Nous invitons le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE et son Groupe de travail sur les migrations à renforcer leurs travaux en collaboration avec d'autres comités de l'OCDE et les organisations internationales compétentes dans les domaines suivants, sous réserve de la disponibilité des ressources et conformément aux procédures ordinaires de l'OCDE en matière de budget et d'approbation :
  - promouvoir l'échange de bonnes pratiques pour ce qui concerne l'utilisation éthique des nouvelles technologies dans le domaine de la gestion des migrations ;
  - étudier les possibilités offertes par les partenariats pour la mobilité des compétences en tant qu'instruments novateurs de gestion des migrations de travail.